



Amende mal remplie puisque pas de nombre de points indiqués

Par **maraux_old**, le **16/11/2007** à **17:34**

Bonjour,

j'ai pris une amende pour, je cite "usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation".

mais je crois qu'il a mal rempli la contravention puisque sur la partie retrait de points il a indiqué "oui" au lieu du nombre de points susceptible d'être retiré (il ma dit que c'était deux points).

merci si possible de me dire si son pv est caduque et comment le contesté correctement afin de le faire sauter.

Par **Jurigaby**, le **16/11/2007** à **18:01**

Bonjour.

Dans cette case, il est toujours indiqué oui...

Vous allez recevoir l'avis de retrait de point chez vous par envoi d'une lettre..